

LA FRAUDE FISCALE EN FRANCE, EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

Contradictions, efficacité et nouvelles technologies

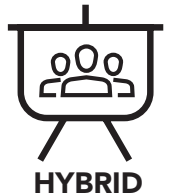
TAX EVASION IN FRANCE, EUROPE AND ABROAD

Contradictions, Efficiency and New Technologies

Colloque/ Symposium – *Revue européenne et internationale de droit fiscal /
European and International Journal of Tax Law*

Sous la direction scientifique de/Under the scientific direction of Georges Cavalier

1 Vendredi 5 mai 2023/Friday, May 5, 2023  Lyon/Online



Abonnement à la revue inclus dans le prix du colloque

PRÉSENTATION

La lutte contre la fraude fiscale est garante de l'égalité devant l'impôt et d'une concurrence loyale entre les entreprises. En France, cette lutte s'est significativement améliorée grâce, notamment, à l'utilisation de nouvelles modalités d'exploitation des données et des méthodes d'analyse prédictive, à l'approche judiciaire renforcée et à la création du Service d'enquêtes judiciaires des finances.

Même si la mise en recouvrement atteint aujourd'hui le montant inédit de 14 milliards d'euros, force est de constater que les contrôles répressifs ne représentent que 5,1 milliards alors même que **les formes de fraude s'internationalisent avec les nouvelles modalités d'activité économique** et que le manque à gagner est estimé entre 35 et 50 milliards, par la *Commission d'enquête sur l'évasion fiscale et les actifs hors de France et ses incidences fiscales*, et à plus de 100 milliards, par la *Cour des Comptes*.

Cette journée organisée par la *Revue européenne et internationale de droit fiscal* permettra d'identifier les problèmes persistants dont souffre encore la lutte contre la fraude fiscale en France, en Europe et à l'international pour suggérer des pistes d'améliorations notamment **grâce aux nouvelles technologies**.

PRESENTATION

The fight against tax evasion guarantees equality before tax and fair competition between businesses. In France, this fight has improved significantly thanks to the use of new methods for data mining, predictive analysis methods, the strengthened judicial approach, the creation of the Financial Investigation Judicial Service (SEJF).

Even if the recovery now reaches the unprecedented amount of 14 billion euros, it is clear that the repressive controls represent only 5,1 billion even as **the forms of fraud are internationalized with the new modalities of economic activity** and that the shortfall is estimated between 35 and 50 billion by the French *Commission of Inquiry on tax evasion and assets outside France* and for over 100 billion euros by *The Court of Auditors*.

This symposium organized by the *European and International Journal of Tax Law* will identify the persistent problems still suffered by the fight against tax evasion in France, in Europe and internationally to suggest areas for improvement, **notably through new technologies**.

Certaines interventions seront dispensées en français, d'autres en anglais.

Some presentations will be delivered in French and others in English.

PROGRAMME

Sous la direction scientifique de Georges Cavalier

Co-directeur du Master Droit fiscal, Centre de droit de l'entreprise, équipe Louis Josserand, Université de Lyon

8h30 | Accueil des participants

9h00 | **Accueil**, Doyen Olivier Gout, Université de Lyon

Mot d'ouverture, Prof. Jean-Christophe Roda, Directeur du Centre de droit de l'entreprise, Université de Lyon

Discours d'introduction du directeur de la REIDF, Prof. Thierry Lambert, Professeur Aix Marseille Université, rédacteur en chef de la Revue européenne et internationale de droit fiscal

9h15 | Introduction

■ **Les enseignements de l'économie comportementale sur la fraude fiscale**, Stéphane Luchini, Chargé de recherche CNRS, École d'économie d'Aix-Marseille

9h30 | Des tendances contradictoires

Présidence : Prof. Lukasz Stankiewicz, Université de Lyon

■ **The (tax) Case for Trust Structures : A Defense**, Prof. Philip Baker, University of Oxford and Barrister, Gray's Inn (United Kingdom)

■ **Quelques aspects de la répression de la fraude fiscale**, François-Xavier Dulin, Vice-procureur de la République financier au Parquet National Financier et Alexis Bavitot, Maître de conférences, Université de Lyon

■ **For a European Approach to Tax Advice, Tax Fraud of the Century (Cum-ex)**, Prof. Steffen Lampert, Université d'Osnabrück (Germany)

■ **Navigating the Grey Areas of Misuse of Client-Attorney Privilege in Tax Law**, Siddhesh Rao, Ph.D candidate and research associate, Institute of Austrian and International Tax Law, Vienna University of Economics and Business (Austria)

10h45 | Pause-café

11h15 | **Quelle efficacité des textes ?**

Présidence : Prof. Olivier Négrin, Aix Marseille Université

■ **Deficiencies of the Exchange of Information Model for Combatting Tax Avoidance: A Potential Alternative?**, Prof. Reuven S. Avi-Yonah, University of Michigan Law School (United States of America)

■ **La superposition des dispositifs de lutte contre la fraude fiscale internationale : regards sur les dispositifs européens et internationaux**, Prof. Jean-Luc Pierre, Émérite, Université de Lyon

■ **BEPS et les effets de la convention multilatérale : le cas des dispositifs hybrides**, Jean Giard, Docteur en droit, chercheur associé au Centre d'études fiscales et financières, Aix Marseille Université

12h30 | Déjeuner

14h00 | **Quelles avancées pour le juge et les administrations ?**

Présidence : Benjamin Ricou, Université de Lyon

■ **Dialogue sur la jurisprudence récente en matière de fraude fiscale**, M^e Jérémy Duret (ACE Lyon), Cabinet CMS Francis Lefebvre Lyon et M^e Valentin Rigamonti, Cabinet Vigo, Paris

■ **Beneficial Owner and Tax Audit on International Transactions**, Prof. Marco Greggi, University of Ferrara (Italy)

■ **La révolution suisse en matière de coopération fiscale internationale**, Prof. Yves Noël, Université de Lausanne (Suisse)

■ **Les montages artificiels au regard de la jurisprudence de la CJUE et du Conseil d'État**, Bastien Lignereux, Maître des requêtes au Conseil d'État

15h15 | Pause-café

15h45 | **Vers une collaboration (technologique) ?**

Présidence : Guillaume Viardot, Président de la Commission fiscale de l'ACE, CMS Francis Lefebvre Avocats, Paris

■ **Est-ce que le guichet unique en matière de TVA va participer à la lutte contre la fraude ?**, Sabrina Le Normand, Co-directeur M2 droit des affaires et fiscalité, Université d'Orléans

■ **Contrôle fiscal et nouvelles technologies : quels enjeux en termes d'efficacité, de légitimité et de souveraineté ?**, Charlotte le Duc, Députée, Assemblée Nationale, Paris

■ **Blockchain et lutte contre la fraude fiscale**, Pablo Guedon, Docteur en droit, Centre de droit de l'entreprise, équipe Louis Josserand, Université de Lyon

17h00 | **Rapport général**, Georges Cavalier

17h30 | **Mot de la fin et clôture du colloque**

INFORMATIONS PRATIQUES

1 DATE

Vendredi 5 mai 2023, de 9h00 à 17h30, en présentiel ou sous forme de webinaire

En présentiel :

Université Jean Moulin Lyon 3

Faculté de droit (salle P33)

15, quai Claude Bernard – 69007 Lyon

Accès via les transports en commun :

- tram T1 (arrêt « rue de l'université »)

- gare de Perrache (à environ 10 min à pied et desservie par ce même tram T1)

Sous forme de webinaire :

Vous pourrez suivre la formation en direct sur le Web. Vous recevrez les détails de connexion à l'avance par e-mail.

Attention ! L'adresse e-mail par laquelle vous procédez à l'inscription sera l'adresse à laquelle le lien vers le colloque sera envoyé. Si vous vous inscrivez par l'intermédiaire d'une autre personne (secrétaire, collègue...), cette personne devra vous faire suivre le lien en question pour que vous puissiez vous connecter et suivre la formation.

Attention !

Pour le présentiel avec lunch :

fin des inscriptions le mardi 02/05/23 à 12:00

Pour toutes les autres inscriptions : jeudi

04/05/23 à 18:00

€ PRIX*

Gratuit pour les étudiants et enseignants-chercheurs !**

50,00 € TTC : tarif préférentiel** pour les abonnés nominatifs à la Revue européenne et internationale de droit fiscal

190,00 € TTC : tarif préférentiel** pour les membres 2ISF

240,00 € TTC : tarif préférentiel** pour les membres de l'IFA, de l'IACF et de l'ACE

275,00 € TTC

* Ces prix comprennent l'inscription au colloque et, sauf les entrées gratuites, son support de formation (le numéro 2023/2 de la REIDF), deux pauses café et un déjeuner. Ils comprennent également un abonnement à la REIDF pour l'année 2023 (hormis pour les entrées gratuites et les personnes déjà nominativement abonnées).

** Larcier se réserve le droit de vérifier si vous pouvez bénéficier du tarif préférentiel/de la gratuité. Pour ce faire, vous devez être en mesure d'en fournir la preuve (certificat, numéro de membre, numéro d'abonnement...).

DOCUMENTATION

Les participants (hormis les entrées gratuites et les personnes déjà nominativement abonnées) bénéficieront d'un abonnement à la Revue européenne et internationale de droit fiscal pour l'année 2023.



PUBLICS VISÉS

Avocats, enseignants, chercheurs, comptables, experts-comptables certifiés et fiscalistes francophones ou anglophones



FORMATION PERMANENTE

Une demande d'agrément a été introduite auprès d'AVOCATS.BE, de l'ITAA et de BARREAU.LU. Le colloque est valable au titre de la formation continue des avocats (7h).

Une attestation de présence vous sera remise.

Cependant, pour avoir droit à celle-ci, vous êtes tenu de suivre le webinaire du début à la fin. À cette fin, le temps de connexion sera enregistré.

Ce colloque peut faire l'objet d'une prime Liberform si vous remplissez les conditions.



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Larcier

formations@larcier-intersentia.com

- Numéros gratuits : 0800 39 067 (depuis la Belgique) ou 800 24 227 (depuis le Luxembourg)

- Numéro payant : +32(0)2 548 07 13



INSCRIPTIONS Uniquement en ligne sur www.larcier-intersentia.com

Inscrivez-vous sans plus tarder !

Pour le présentiel avec lunch > fin des inscriptions le mardi 02/05/23 à 12:00

Pour toutes les autres inscriptions > jeudi 04/05/23 à 18:00